

Le Ministre

Paris, le 1^{er} septembre 2011

NOTE
pour le directeur général de l'office français d'immigration et d'intégration

OBJET : Organisation de l'aide au retour / Centre d'accueil des demandeurs d'asile

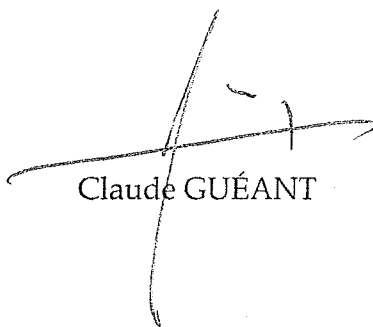
Les aides au retour sont un facteur décisif de réussite de la politique d'éloignements, en ce qu'elles permettent de mettre en œuvre des retours volontaires.

Vous veillerez, les prochains mois de l'année 2011, à ce que ce dispositif soit mieux utilisé afin d'atteindre le nouvel objectif de 30 000 mesures d'éloignements.

Pour ce faire, vous vous assurerez, bien sûr, de la présence de représentants de l'OFII dans les centres de rétention administrative. Les visites régulières des directions territoriales de l'OFII dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) permettront, de même, de proposer les aides au retour aux ressortissants étrangers déboutés du droit d'asile.

Je souhaite, ainsi, que du 10 octobre au 10 novembre, des démarches systématiques de proposition des aides au retour aux personnes déboutées du droit d'asile soient mises en œuvre dans chaque CADA sur le territoire national. Vous conduirez ces démarches en étroite liaison avec les préfets de département.

Vous rendrez compte, régulièrement, au secrétariat général à l'immigration et l'intégration, de l'effet de ce plan sur l'augmentation du nombre de retours aidés.



Claude GUÉANT

Copie : M. le secrétaire général à l'immigration et l'intégration